

L'an **DEUX MILLE HUIT, le vingt six mai, à 20 h 30**, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2008.

**PRESENTS** : J. ANCEY, S. BAFFERT, S. BRUN, J-C. CARTANNAZ, F. DESCURE, F. DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, B. KOCH, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD.

**EXCUSES** : C. ARGOUD et B.COTTAVE

**POUVOIRS** : C. ARGOUD à J-P ROUSSET et B.COTTAVE à C. SESTIER

**Secrétaire de séance** : J-C CARTANNAZ

### **1 a / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22.03.2008**

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité

### **1 b / RELEVÉ DE DECISIONS D'INVESTISSEMENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE.**

N°	Budget	Objet	Entreprise	Montant		Date de la signature.
				HT	TTC	
1	COM	Etude faisabilité Grand Som	KANOPEE Pierre FOLLINET	28 050.00 €	33 547.80 €	En attente DM
2	COM	Etude faisabilité Equipement polyvalent	CONNIVENCE Annie CHANU	24 800.00 €	29 660.80 €	19 mai 2008
3	COM	Séparateurs de voies	SOTRABOIS	1 665.94 €	1 992.46 €	23 mai 2008
4	COM	PAF : matériel antichutes	PROTECTMAN	1 478.40 €	1 766.49 €	17 avril 2008

#### **N°1 : Etude de faisabilité pour le Grand Som**

Six cabinets d'études ont été reçus. Le cabinet Kanopee a été retenu bien qu'il ne soit pas le moins disant car d'une part, il nous a été recommandé par le Conseil Général de l'Isère et d'autre part sa proposition répondait le mieux au cahier des charges.

#### **N° 2 : Etude faisabilité d'un équipement polyvalent**

Nous avons étudié deux propositions. Dans un premier, le projet de Connivence n'avait pas été retenu puis nous sommes revenus sur notre choix compte tenu de l'approche globale d'intégration de l'ensemble des besoins communaux.

#### **N° 3 : Séparateurs de voies**

Ils ont été commandés à Sotrabois pour rester cohérent avec le matériel déjà acquis.

#### **N° 4 : Matériel de sécurité pour le Parc Acrobatique Forestier**

Dépense de fonctionnement passée en investissement.

## **2 a-1 / AVENANT AU MARCHÉ GIROUD-GARAMPON POUR L'ASSAINISSEMENT DES HAMEAUX DE MOLLARD-BELLET ET GONTIERE.**

Le Maire rappelle au conseil l'évolution du chantier des travaux d'assainissement des hameaux de Gontière et Mollard-Bellet et présente le rapport de la DDAF, maître d'œuvre, justifiant les plus et moins values, à savoir :

- changement de matériaux, abandon de la fonte pour le PVC moins cher,
- confortement du glissement de terrain, drainage des eaux pluviales (non prévu),
- remise en état du chemin forestier conséquemment au glissement de terrain (non prévu),
- prolongement et/ou restriction du réseau sur les différentes antennes.

Compte-tenu de ces diverses modifications, le marché initial nécessite la passation d'un avenant avec l'entreprise Giroud-Garampon titulaire du marché initial.

<b>Objet</b>	<b>Marché initial HT en €</b>	<b>Marché initial en €+ Avenant HT en €</b>
Antenne eau potable	26 233.00	12 345.00
Antenne Gontière	74 495.00	84 495.00
Antenne principale	136 978.70	144 165.00
Antenne Mollard-Bellet Nord	38 868.20	42 723.90
Branchements	33 208.50	33 208.50
Chemin d'exploitation		9 500.00
Eaux pluviales		10 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>309 783.40</b>	<b>336 437.40</b>

L'avenant n° 1 s'élève à 26 654 € HT soit 8.6 % d'augmentation par rapport au marché initial et a été présenté à la commission d'appel d'offres le 30 novembre 2007. Cette décision a été acceptée par le Conseil précédent le 10 décembre 2007 au vu du procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 30 novembre 2007 mais la délibération n'a pas été transmise en préfecture et l'avenant non signé. Compte-tenu du changement de municipalité et du fait que l'avenant dépasse 5% du marché initial, il convient qu'il soit adopté par le nouveau Conseil et que ce dernier autorise le Maire à le signer.

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu les exposés précédents et avoir délibéré,
- vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la passation de l'avenant n° 1 d'un montant de 26 654.00 € HT soit 31 878.10 €, avec l'entreprise Giroud-Garampon titulaire du marché initial,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant et à faire procéder à la reprise du chantier suspendu durant l'hiver.

## **2 a-2/ CONTROLE RESEAU ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES MOLLARD-BELLET ET GONTIERE : ACTE D'ENGAGEMENT ALPHEE**

Le Maire rappelle au conseil la nécessité de réaliser un contrôle du réseau d'assainissement et d'eaux usées des hameaux de Gontière et Mollard-Bellet et présente l'acte d'engagement de l'entreprise ALPHEE.

Cette société a été retenue par le Conseil précédent en date du 10 décembre 2007 pour un montant de

5 298.70 € HT, soit 6 337.25 € TTC sur proposition de la DDAF, maître d'œuvre, la commande du contrôle a été passée mais la délibération n'a pas été transmise en préfecture et l'acte d'engagement non signé.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et délibéré, pour régulariser la situation administrative de cet engagement,

Décide à l'unanimité:

- de maintenir le choix de la société ALPHEE.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement pour un montant de 5 298.70 € HT soit 6 337.25 € TTC.

### **3a / DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Réhabilitation du Grand Som : les 10 550 € qui manquent seront pris sur l'étude pour l'équipement polyvalent qui est moins chère que prévue. Les subventions attribuées seront par conséquent proportionnellement réduites, cela entraînera un différentiel positif de 7089 € qui sera donc utilisé pour les subventions aux associations qui sont votées au point suivant.

### **3b -DEMANDE D'AIDE POUR LA MESURE 323C DU PLAN RURAL** **HEXAGONAL INTITULE « DISPOSITIF INTEGRE EN FAVEUR DU** **PASTORALISME POUR LES INFRASTRUCTURES PASTORALES »**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient d'engager, pour l'aménagement des alpages, les travaux suivants :

- Construction d'un chalet
- Adduction d'eau
- Passages de clôture et
- Débroussaillage à la Scia

Le programme de ces travaux, dont le coût prévisible est estimé à 80 270.00 € HT, sera inscrit au titre de l'année 2008.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide d'engager cette opération et sollicite à cette fin une aide financière la plus élevée possible, conformément au plan de financement de la demande d'aide et dans la limite des taux de financement autorisés, auprès

- du Conseil Régional Rhône-Alpes
- de l'Europe
- du Conseil général de l'Isère

Le Conseil municipal sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la demande de subvention en faveur du pastoralisme volet aménagement pastoral.

LE MAITRE D'OUVRAGE S'ENGAGE A CONSERVER LA VOCATION PASTORALE DES TRAVAUX ENGAGES PENDANT AU MOINS 10 ANS.

### **4 / ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal décide de répartir ainsi qu'il suit l'enveloppe des subventions 2008 aux associations :

Artistes de Chartreuse	800 €
A.S.E.A.I.	58 €
ACCA Diane des Soms (1voix contre : F. Diederichs)	500 €
AMDTC (musiques & danses traditionnelles de Chartreuse)	500 €
Amis de l'Eglise de St Hugues	2 000€
Centre Médico-scolaire	50 €

Charmant Som Gym	1 000 €
Club des Sports <b>(1 voix contre : JC Receveur)</b>	2 800 €
CLSH « Curieux de nature »	6 500 €
Crèche « Fées et Lutins »	9 405 €
D.D.E.N	30 €
E2CG (Evasion Culturelle Chartreuse/Guiers)	900 €
Fédération Française Montagne et Escalade	153 €
L'Ephémère « Rencontres BREL »	12 000 €
L'Ephémère (Festival de rue du dimanche)	5 000 €
L'Ephémère (Sculpture)	3 050 €
Les Hérens de Chartreuse	650 €
Les nuits d'été	400 €
MFR Le Chalet	135 €
MFR Le Village	45 €
Office de Tourisme (fonctionnement + animation)	73 000 €
Péris'cop	4 200 €
Photo-Som	2 500 €
Pic Livre (bibliothèque)	1 000 €
Radio Couleur Chartreuse <b>(1 abstention C. Sestier)</b>	1 524 €
Rider'spirit (VTT) <b>2 contre (S Brun, B Koch) – 6 abstentions (F Diederichs, M. Virard, J Ancy, F Descure, JP Rousset, C Argoud)</b>	2 000 €
Ski Nordique Chartroussin	1 500 €
Som Trial <b>(1 abstention : F. Diederichs)</b>	300 €
Sou des Ecoles	4 028 €
Vincéto	500 €

En ce qui concerne la subvention demandée par l'association Crazycat le conseil municipal décide de laisser la décision en attente et de rencontrer les protagonistes rapidement pour se prononcer lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Jean Ancy informe le conseil que Radio Couleur Chartreuse a reçu des factures non prévues et qu'une subvention supplémentaire de 1000 € serait la bienvenue. Le Conseil décidera ultérieurement.

Benoit Koch signale que l'association Mécagliss n'a pas déposé de demande de subvention, le Conseil statuera lorsqu'il aura reçu le dossier en fonction des crédits restants.

(Les Conseillers souhaitent que l'année prochaine 2007 apparaisse en référence)

## **5 / VOTE DES COTISATIONS MUNICIPALES A DIVERS ORGANISMES**

Le conseil municipal décide d'adhérer aux organismes suivant ainsi qu'il suit :

<b>Organismes</b>	<b>2008</b>	<b>Commentaires</b>
AVENIR (Espace naturel remarquable)	30.00€	
AMSFSHE (Cotisation principale)	5 900.06€	
AMSFSHE (Station d'été)	2 297.87€	
AMSFSHE P.A.M.	3 970.61€	
Dauphiné Ski Nordique		Payée par le Sivom
Chartreuse Ski de Fond		Payée par le Sivom

A.N.E.M.	323.90€	Déjà payé (Vu avec Michel.Becle-Berland)
Association des Maires et adjoints	285.70€	
Fédération Nationale des Maires Ruraux	90.00€	
C.A.U.E	Pas encore reçu	Accord (pour info 2007 : 57.27 €)
Institut des risques majeurs	Pas encore reçu	Accord (pour info 2007 : 40.00 €)
S.P.A	155.00€	Convention
Association Dauphinoise d'Aménagement de la Montagne	Pas encore reçu	Accord (pour info 2007 : 50.00 €)
SNEPA	Pas encore reçu	Accord (pour info 2007 : 300.00 €)
AGEDEN	100.00€	
<b>TOTAL</b>	<b>13 153.14€</b>	<b>Prévu au BP : 15 000.00 €</b>

## **6- FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITES POUR LA SAISON D'ETE 2008**

### **-TARIFS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PISCINE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de reconduire pour la saison d'été 2008 les mêmes tarifs pour la piscine que ceux de la saison été 2007, soit :

#### **Tarif Individuel :**

Entrée Adulte	3.00 €
Entrée -16 ans	2.00 €
10 entrées Adulte	25.00 €
10 entrées - 16 ans	16.00 €

Les cartes de 10 entrées sont à utiliser dans la saison, et ne seront ni reprises ni échangées en cas de perte ou de vol.

La gratuité est accordée aux enfants de – de 5 ans

L'entrée sera refusée aux enfants de – de 10 ans non accompagnés et non surveillés

#### **Tarif Groupe :**

Sur réservation uniquement - minimum 20 personnes - Gratuité accordée à un accompagnateur pour 8 personnes.

(la séance)	1.50 € par perso
-------------	------------------

- **FIXE** ainsi qu'il suit les dates et les horaires d'ouverture :

Du samedi 28 juin 2008 au dimanche 31 août 2008 de 10 h 30 à 19 h 00.

### **- TENNIS ET MINIGOLF TARIFS ETE 2008 :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de reconduire pour la saison d'été 2008 les tarifs 2007 du tennis et du mini-golf, soit :

### **TENNIS**

<b>Libellé</b>	<b>TARIFS</b>
1 heure	6.00 €
5 heures	24.00 €
Saison adulte	45.00 €
Saison Enfant (moins de 16 ans)	30.00 €

La carte « saison » est personnelle et donne droit à un invité.

### **MINI GOLF :**

<b>Libellé</b>	<b>TARIFS :</b>
Partie Adulte	3.00 €
Partie Enfant (moins de 16 ans)	2.00 €

### **- CREATION TARIF PARCOURS JAUNE à la FORET D'EMERAUDE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 07 avril 2008 fixant les tarifs de la Forêt d'Emeraude. Il s'avère nécessaire de fixer un nouveau tarif en raison de la création d'un nouveau parcours dénommé « PARCOURS JAUNE »

En conséquence le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de rajouter le tarif suivant :

ADULTE ACCOMPAGNANT : 10 €

ENFANT : 10 €

### **- RAPPORT D'ACTIVITE DU PAF POUR 2007 :**

Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

### **- APPEL d'OFFRE POUR EXPLOITATION DU MINI-BAR :**

Le Conseil décide de lancer un appel d'offre auprès des bars-restaurants locaux. La date limite de réponse est fixée au 4 juin. Les enveloppes seront ouvertes en commission Maire-Adjoints du jeudi. En cas de non réponse, le Maire dans le cadre de sa délégation, créera une régie municipale de recettes pour l'exploitation de ce mini-bar.

### **7 – BASE ELEVE :**

Quelques anomalies ont été relevées entre la demande de l'inspection académique et la CNIL. Cette base élève est sans cesse remaniée suite à des directives de la CNIL et des remarques des associations des parents d'élèves.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se positionner sur l'adoption d'une motion de censure contre la base élève :

POUR 13

2 abstentions : Y Guerpillon et S. Brun.

### **RETOUR AU POINT 2 :**

Monsieur le Maire fait remarquer que les points 2b et 2c ont été oubliés !

#### **- 2b SPANC :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la précédente municipalité avait délibéré en 2005 pour créer le SPANC. Actuellement il est nécessaire de le mettre en place. La commission eau et assainissement est chargée de rechercher un bureau d'études. Il faut notamment procéder au recensement des assainissements individuels existants et ensuite au contrôle des installations.

#### **-2c Rapport annuel de la SAUR :**

Monsieur le Maire invite chaque conseiller à prendre connaissance de ces rapports qui n'appellent pas d'observations particulières.

#### **-7b MISE EN PLACE DU SERVICE MINIMUM :**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise en place d'un service minimum par le personnel communal en cas de grève des enseignants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse d'instaurer ce service. Cependant si parmi le personnel communal certains sont non grévistes, ils pourront accueillir les enfants. Sinon l'école sera fermée.

### **8 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES ELUS :**

Le Maire explique que conformément à l'article L2123-18 du CCCGT « *les fonctions de Maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membres de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux* », les élus de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse peuvent être remboursés des frais de déplacement occasionnés lors de missions ponctuelles définies préalablement à leur exécution.

Le Maire précise que la dépense correspondante serait prélevée au chapitre 65 du budget primitif.

Le Maire propose donc à l'assemblée de délibérer sur :

- le remboursement sur présentation de justificatifs, des dépenses de transports, repas et nuitées effectuées par les élus dans l'accomplissement de missions définies préalablement à leur exécution.
- Le bénéfice de l'indemnité kilométrique forfaitaire, suivant les taux en vigueur, pour les élus utilisant leur véhicule personnel à l'occasion de l'accomplissement de ces missions.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces propositions.

### **9- ORGANISATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE EN 2008**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les modalités de mise en place de la journée de solidarité en 2008, après avis du Comité Technique Paritaire.

Il propose que les heures à effectuer à cette occasion soient rajoutées au temps de travail effectif annuel et que les agents aient la possibilité de choisir la façon par laquelle ils accompliront ce temps supplémentaire, à savoir :

- en effectuant des heures complémentaires non récupérées
- en déduisant un jour de RTT
- en travaillant un autre jour férié (excepté le 1er mai)

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, décide à l'unanimité que les heures à effectuer à l'occasion de la journée de solidarité en 2008 soient rajoutées au temps de travail effectif annuel et que les agents ont la possibilité de choisir la façon par laquelle ils accompliront ce temps supplémentaire suivant les possibilités précisées ci-dessus.

#### **10- NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL :**

Le Conseil Municipal procède ainsi qu'il suit à la nomination des représentants à la commission départementale d'équipement commercial :

Christophe SESTIER, Maire

Yves GUERPILLON, Adjoint

Jean-Paul ROUSSET, Maire Adjoint

#### **11- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES ECUREUILS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE ET DU PERISCOLAIRE :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les associations Les Ecureuils et Périscop' ont fusionné, et que désormais l'association Les Ecureuils gèrera la cantine et le périscolaire. En conséquence il est nécessaire de refaire une convention entre la Commune et l'association Les Ecureuils, en associant le Directeur de l'Ecole puisque l'activité périscolaire est organisée dans les locaux scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité les termes de cette nouvelle convention qui prend effet au 26 MAI 2008 pour une durée de deux ans, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### **12- INFORMATION SUR LA ROUTE DE LA SCIA :**

Le Maire prendra un arrêté définissant les modalités de fermeture de la route. Il a rencontré les responsables des associations concernées, un prix intéressant sera consenti aux partenaires. Le télésiège fonctionnera de 14 h à 18 h les week-ends et tous les jours de fin juin à fin août.

Cependant 2 points particuliers seront à revoir : le cas du berger et celui de Pascal Dallung.

#### **13 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES :**

Tirage au sort sur les listes électorales des jurés d'assises :

St Pierre de Chartreuse : bureau 2 n° 139

St Christophe sur Guiers n° 422

St Pierre de Chartreuse bureau 1 n° 242

St Pierre d'Entremont bureau 2 n° 127

St Pierre de Chartreuse bureau n° 1 n° 328

St Christophe sur Guiers n° 646

#### **14- QUESTIONS DIVERSES**

##### **- DEMANDE D'APPRENTISSAGE :**

La jeune Laura Mariotti sollicite la commune pour effectuer son apprentissage à l'Ecole de Saint Hugues afin de préparer son CAP Petite Enfance en alternance. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des modalités donne son accord pour l'agrément de Carole Rogier qui sera son tuteur.

##### **- INFORMATION SUR LA POSTE :**

Le Maire informe le Conseil qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 le bureau de Poste sera soit transformé en agence communale, soit installé chez un commerçant.

**- CHARTE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES :**

Benoit Koch informe le Conseil Municipal qu'un comité local devra être mis en place dans les 2 mois. 3 questionnaires seront à remplir : 1 par la Mairie, 1 par l'Office de Tourisme et 1 par le SIVU.

**- CREATION D'UN POSTE A LA BIBLIOTHEQUE :**

Actuellement la bibliothèque est organisée par des bénévoles. Une réflexion est nécessaire sur la création d'un poste pour 20 heures par semaine. Des précisions seront à apporter, et ce sujet sera à revoir lors du prochain conseil.

**- DIVERS :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour obtenir les subventions nécessaires en 2009, les projets sont à déposer au Conseil Municipal avant septembre.

**Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Monsieur le Maire lève la séance à 0 H 30.**